



L'année 2024 se poursuit pour cette compétition **MATRIX FEEDER TOUR** de la même manière que l'année passée. Le succès a été au rendez-vous pour les qualificatifs donc pas de raisons de changer. Suivant l'emplacement de la finale nationale nous conservons la possibilité de limiter le nombre de qualifiés qui sera déterminé chaque année.

Notre partenaire FOX MATRIX nous a confirmé le maintien de notre partenariat pour 2024 et nous l'en remercions vivement. Fox Matrix a toujours soutenu le développement de la pêche feeder et continuera de le faire en soutenant cette épreuve nationale.

Le calendrier FFPS ed étant toujours très chargé sur la période de septembre et octobre, la finale se déroulera chaque année mi-avril (hors week-end de Pâques), période généralement plus calme et propice à la pêche (pas de problème d'eau, d'herbes et autres). Les qualificatifs se dérouleront tout au long de l'année civile (de janvier à décembre) et la finale se déroulera en avril de l'année suivante. Pour 2024, qualificatifs de janvier à décembre 2024 pour une finale 2024 en avril 2025.

Les éditions de la finale du *MATRIX FEEDER TOUR* pour les 2 années à venir se dérouleront à :

- **2024 Lac de Bouafles (27) les 19 et 20 avril 2025. Nombre de qualifiés fixé à 80.**
- **2025 En attente d'une réponse**

Merci à tous nos partenaires, clubs, CD, CR, sponsors et en particulier à la société FOX MATRIX pour la poursuite du partenariat sans qui cette épreuve ne serait pas ce qu'elle est.

Règlement du challenge

OBJECTIF

- Promouvoir la pêche à la plombée.

LES PARTICIPANTS

- Tout pêcheur à jour de licence FFPSed peut participer aux épreuves qualificatives de l'année en cours. Les pêcheurs qualifiés qui n'auront pas renouveler leur licence pour l'année de la finale ne pourront y participer.
- Lors d'une qualification multiple pour un même pêcheur, la première qualification de la saison sera prise en compte
- Toute fraude ou tentative de fraude d'un pêcheur, constatée par les organisateurs, entrainera systématiquement la disqualification du pêcheur pour l'épreuve au cours de laquelle les faits auront été constatés, son interdiction de participer à d'autres épreuves qualificatives de la saison ainsi que sa disqualification pour la finale du challenge s'il était déjà qualifié.
- Les qualificatifs ne s'arrêteront pas une fois le chiffre de qualifiés prévus atteint. Les qualifiés au-delà du chiffre prévu seront repêchés pour la finale en cours pour remplacer les désistements et ceux qui n'auront pas été repêchés pour la finale en cours seront automatiquement qualifiés pour la finale de l'année suivante.
- Le vainqueur de la finale sera automatiquement qualifié pour la finale de l'année suivante.

LES EPREUVES

- Les épreuves sont individuelles et uniquement à la pêche feeder.
- Les épreuves devront se dérouler en conformité avec le règlement FFPSed.
- Les épreuves qualificatives seront en 1 manche d'une durée de 4 à 5 heures.
- La finale se déroulera en 2 manches de 5 heures sur 2 jours.
- Les organisateurs des épreuves qualificatives pourront moduler les quantités d'esches à utiliser en conformité avec le règlement FFPSed.
- Tout CR, CD ou club peut organiser des épreuves qualificatives sans limitation de nombre.
- L'organisation d'une épreuve qualificative devra être inscrite au calendrier du *MATRIX FEEDER TOUR*. Les inscriptions des épreuves qualificatives au calendrier se feront tout au long de l'année en cours (démarrage des épreuves qualificatives le 1^{er} janvier 2024).
- Le montant de l'engagement pour une épreuve qualificative sera de 15 euros (sauf dérogation) dont 2/3 redistribués lors de l'épreuve à raison de 1 prix pour 3 engagés et 1/3 pour la dotation de la finale.
- La finale sera dotée par les engagements des épreuves qualificatives à raison de 1 prix pour 3 finalistes et par la dotation en matériel de notre partenaire officiel FOX MATRIX..
- La finale aura lieu mi-avril de l'année suivante des épreuves qualificatives hors week-end de Paques (la finale 2024 aura lieu en avril 2025).
- La finale aura lieu une année sur deux dans le CR Normandie. Les autres années seront confiées à des clubs, CD ou CR qui souhaiteront être partenaire de cette épreuve.

LES CLASSEMENTS

- Lors des épreuves qualificatives, le classement se fera, compte tenu du règlement FFPSed, en ligne ou par secteurs alternés en fonction du nombre de participants.
- Lors de la finale, le classement se fera par addition des points « places » des 2 manches. En cas d'égalité, les ex-æquo seront départagés par les points « poids ».
- Chaque épreuve, comportant un minimum de 10 participants, sera qualificative pour la finale selon les conditions suivantes :
 - **10 à 19 participants : 1 qualifiés**
 - **20 à 29 participants : 2 qualifiés**
 - **30 à 39 participants : 3 qualifiés**
 - **40 à 49 participants : 4 qualifiés**
 - **50 à 59 participants : 5 qualifiés**
 - **60 à 69 participants : 6 qualifiés**
 - **70 à 79 participants : 7 qualifiés**
 - **80 à 89 participants : 8 qualifiés**
 - **1 qualifié de plus par tranche de 10 participants**

- Il est formellement interdit de payer pour des pêcheurs non présents lors d'un qualificatif afin d'avoir plus de qualifiés sous peine d'annulation du qualificatif et d'interdiction d'organiser un autre qualificatif.

RESULTATS

- Les résultats des épreuves qualificatives devront être transmis dans les 48 heures par mail sur une fiche définie et le chèque du montant du 1/3 des engagements **à l'ordre de Matrix Team 276** envoyé par courrier au responsable de l'épreuve Régis MENNERAY 19 résidence Beaulieu 27370 La Saussaye.
- Les renseignements (calendrier, affiche épreuves, résultats, qualifiés, programme finale, etc...) concernant le *MATRIX FEEDER TOUR* seront disponible sur le site www.matrixteam276.com à la rubrique « *MATRIX FEEDER TOUR* ».
- Les pêcheurs qualifiés pour la finale devront valider leur participation sur le site www.matrixteam276.com ou par mail ou SMS au responsable d du *MATRIX FEEDER TOUR* avant mi mars de l'année de la finale.
- Tout résultat transmis incomplet, non conforme au présent règlement ou sans le chèque de la part des engagements ne pourra être pris en compte.

RESPONSABLE DU MATRIX FEEDER TOUR

- Régis MENNERAY Port. : 06 69 35 55 71 regis.menneray@gmail.com